IMT Nuremberg Archives

H - 4839

International Court of Justice

H4839 - 0002

-6II2- M.F.

COPIE d'un Procès-verbal dressé le 21 Fevrier I946 par le Commissaire Marc BERGE, Officier de la Police Judiciaire de Paris à joindre au document N° 1248
Le procès-verbal original est joint au document 1.052.

GP/MR/4

Ministère de l'Intérieur

Direction Générale de la SURETE NATIONALE

N° 47

Objet:

Archives allemandes remises au Délégué français du Tribunal International de NUREMBERG.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté- Egalité - Fraternité

PROCES- VERBAL

L'an mil neuf cent quarante six

le 21 février

Nous, Marc BERGE

Commissaire Divisionnaire

en résidence à PARIS officier de Police Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

certifions qu'après la Libération, il a été remis à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, (Direction des Renseignements Généraux) à PARIS un lot d'archives allemandes découvertes dans les locaux de l'Ambassade d'Allemagne, rue de Lille et dans les divers bâtiments occupés par la Gestapo à PARIS.

D'autres document ont également été trouvés au Ministère de l'Intérieur, dans les pièces occupées précédemment par la Délégation Française en Territoires occupés (Service de DE BRINON).

Une partie de ces archives a été remise, par nos soins, à M. LANOIRE, délégué français au Tribunal de Nuremberg, le 28 Décembre I945.

Ci-dessous, nomenclature des pièces constituant ces archives:

.....

-6II2-

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 1248
Filed Feb 6, 1946

H4839 - 0003

I05I - 1 - Lettre de SCHLEIER du 20-I2-I94I, concernant les laisser-passer

I052 - 2 - Lettre du Commandant en Chef des Armées Allemandes en France, concernant la liaison télégraphique du I7-9-I94I.

I053 - 3 - Lettre du même concernant le voyage d'un Ministre du 22 Novembre I94I.

I055 - 4 - Lettre du Commandant en Chef desArmées Allemandes en France du 29.I2.I94I, concernant le budget de la France.

I056 - 5 - Lettre du même du 23 Septembre I94I, concernant l'organisation de l'Administration Française.

I057 - 6 - Lettre du même du 29-II-I94I, concernant la nomination de Jean ACHARD.

I058 - 7 - Lettre du même du 24.9.I94I, concernant le renvoi d'un sous-préfet.

I059 - 8 - Circulaire du même du I0.5.I942, concernant la politique du personnel.

I063 - 9 - Note de service de l'Ambassade d'Allemagne à PARIS concernant le classement des dossiers.

I20I - I0 - (télégramme du 27.7.I94I, concernant l'évacuation des Juifs du Sud-Ouest de la France.
)

I202 - 11 - (Rapport du 26.7.I94I

I203 - 12 - Lettre du 4.2.I942, du Commandant en Chef des Troupes allemandes en France, concernant l"émigration des Juifs.

I204 - 13 - Lettre du 8.6.I942 du Consulat Général d'Allemagne à Casablanca.

I205 - 14 - Idem. du 25.3.I942

I206 - 15 - Lettre du Reichssicherheitshauptamt du I0.7.I942, au sujet de l'émigration des Juifs

I207 - 16 - Rapport du I.7.I94I de Dannecker, sur la question juive en France.

non déposé 17 - Note d'ABETZ du I.3.I94I

non déposé 18 - Lettre du Commandant en Chef des troupes allemandes en France, a u Gouvernement de VICHY, au sujet des cartes d'identité.

I2I0 - 19 - Note de Dannecker au sujet de la Sipo et du SD, du 22.2.I942.

.....

H4839 - 0004

I2II - 20 - Lettre du 2.I2.I94I, du Commandant en Chef des troupes allemandes en France, au Gouvernement de VICHY au sujet de la déportation des Juifs.

I2I2 - 2I - Lettre du I5.I.I942, du Commandant en Chef des troupes allemandes en France au Chef de la SIPO et du SD, au sujet de la déportation d'éléments judéo-bolchevistes.

I2I3 - 22 - Note du 28.I.I942, au Commandant en Chef, relative à la déportation d'éléments judéo-bolchevistes.

I2I4 - 23 - Note du 4.2.I942 du Commandant en Chef, au sujet de l'immigration des Juifs.

I2I5 - 24 - Télégramme du I5.5.I942 du Commandant en Chef, relatif aux termes à employer dans les publications au sujet de déportations.

I2I6 - 25 - Note du I0.3.I942, relative à la déportation de France de 5.000 Juifs.

I2I7 - 26 - Note du I5.6.I942, concernant d'autres déportations de Juifs en France.

I2I8 - 27 - Message transmis par télétype du I6.6.I942 au service central de sécurité du Reich relatif à des transports de Juifs hors de France.

I2I9 - 28 - Note du I5.6.I942 au sujet des applications techniques de transports de déportations de Juifs.

I220 - 29 - Note du Dr. Zeitschel de l'Ambassade d'Allemagne à PARIS, du I5.6.I942 relatif à un projet de déportation de 50.000 Juifs.

I22I - 30 - Note du 26.6.I942 du Commandant de la Police de Sécurité et du SD donnant des directives pour l'évacuation" des Juifs.

I222 - 3I - Note du I.7.I942, relative à une conférence des membres de la Police de Sécurité (SD) chargés des questions juives au sujet de la déportation de Juifs de territoires occupés à AUSCHWITZ.

I223 - 32 - Compte-rendu du I.7.I942 d'une réunion de service avec le chef SS Dannecker au sujet des déportations de France.

I224 - 33 - Note du 4.7.I942 relative aux principes pour les actions menées contre les Juifs à PARIS.

I225 - 34 - Note du 6.7.I942, relative à la déportation des Juifs signé Dannecker.

I226 - 35 - Note du I5.7.I942, relative au transport de Juifs à AUSCHWITZ

102570

H4839 - 0005

I227 - 36 - Comte-rendu du 3.3.I942, sur la déportation de Juifs.

I228 - 37 - Note du I.3.I942; relative à la déportation de Juifs de la zône non occupée.

I229 - 38 - Note du SD du 3I.I2.I942, au sujet de la déportation de Juifs de France.

I230 - 39 - Rapport du 6.3.I943, au sujet de la situation actuelle de la question juive en France.

non déposé 40 - Lettre adressée à l'Ambassade d'Allemagne, aux mains du Ministre Plénipotentiaire SCHLEIER, concernant l'introduction de l'Etoile Juive.

non déposé 4I - Lettre du Commandant en Chef, au sujet des mesures anti-Juives en France, du I6 I942.

I233- 42 - Note du 2I.7.I942, relative à la déportation de Juifs.

I234 - 43 -Note du I3.8.I942 au sujet de la déportation de Juifs.

I235 - 44 - Télégramme du Commandant de la Police de Sécurité et du SD au sujet d'un home d'enfants Juifs à Izieu - Ain -

I238 - 45 -Note du 26.I2.I942, du Chef des SS et de la Police au sujet de l'arrestation de personnes de la Résistance française.

I239 - 46 - Note de Von Stulpnagel du 27.IO.I94I, relative à l'arrestation d'otages et à l'indication d'otages par les autorités françaises.

I240.- 47 - Note du Commandant en Chef du 9.4.I942, relative à la déportation d'éléments associaux vers l'Est.

I24I - 48 - Note du commandant en Chef, du IO.4.I942 relative à la déportation vers l'Est comme représailles.

I242- 49 - Note du I.6.I942, du Commandant en Chef, au sujet de mesures de représailles pour l'assassinat de policiers français.

I242 bis 50- Télégramme du SD au Commandant de la SIPO, au sujet d'un attentat contre une gare.

I243 5I - Note du 6.6.I942, au sujet de mesures de représailles.

I244 - 52 - Note du 6.8.I942, au sujet de procédures contre des français.

I245 - 53 - Liste d'otages

102571.....

H4839 - 0006

I246 - 54 - Liste d'otages.

I247 - 55 - Note du 7.8.I942, concernant l'éxécution de personnes condamnées à mort par des tribunaux de guerre.

I248 - 56 - Note du I8.8.I942, concernant l'éxecution de Français condamnés à mort.

I249 - 57 - Lettre du I3.IO.I942, au sujet d'une procédure contre deux français (Thépault et Maréchal)

Au surplus, disons qu'une copie de l'interrogatoire d' ABETZ par les Renseignements Généraux (copie certifiée conforme) a été transmise à la Délégation Française pres le Tribunal International, Place Vendôme à PARIS.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE.

Signé: illisible.

-:-:-:-:-:-:-

102572

H4839 - 0007

1248

DER OBERSTKRIEGSGERICHTSRAT
BEI DEM MILITÄRBEFEHLSHABER
IN FRANKREICH

PARIS, DEN 18. August 1942

Der Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des SD im Bereich des Militärbefehlshabers in Frankreich
Eing. 18. AUG. 1942
B. Nr. 26824
Abt. II | Arb. Geb. | 3

B.A.L.Nr.278/42
B.A.L.Nr.279/42

Betr.: Erschiessung von zum Tode verurteilten Franzosen!

An den Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des SD
im Bereich des Militärbefehlshabers in Frankreich
Abt. II Pol/3

Paris

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 1248
Filed Feb 6, 1946

Infolge eines bedauerlichen Versehens des Gerichts der Feldkommandantur in Evreux wurden die zum Tode verurteilten französischen Staatsangehörigen Jean Maréchal und Emmanuel Thépault erst am 11.8.42 mittags in Fresnes eingeliefert. Da der Oberbefehlshaber des Heeres angeordnet hat, dass die Vollstreckung des Todesurteils nur im Rahmen von allgemeinen Sühnemassnahmen erfolgen soll und ich annehme, dass es zu solchen Sühnemassnahmen über kurz oder lang doch wieder kommen wird, bitte ich, über die beiden nunmehr in Fresnes einsitzenden, zum Tode Verurteilten im Bedarfsfalle zu verfügen.

Im Auftrage

[signature]

Oberkriegsgerichtsrat

2035

I Heute Rücksprache (direkt) mit OKGR Schneider. Dahingehend geeinigt, dass Maréchal u. Thépault nunmehr wieder für uns einsitzen in Fresnes.
II Stubaf Dr [illegible] mit der Bitte um Kenntnisnahme vorgelegt

102573

III) Zur Vormerkung in der Sühneliste Akt Stumpf

21.8. [illegible]

H4839 – 0008

102574

H4839 - 0009
H-4839
RF 124

999

H4839-0009A

RF 1348

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS de GUERRE
DELEGATION FRANÇAISE
MINISTERE PUBLIC

DOC. R.F. N° 1248

T 102567

H4839 – 0010